

LES ELU-ES CGT CIRCET VOUS INFORMENT

presque

ENCORE PERDU.

LES NEGOCIATIONS OBLIGATOIRE SUR LES SALAIRES

La CGT a été informé d'une mauvaise rémunération des salariés CIRCET.

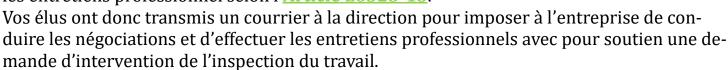
Vos élu-es ont décidé d'agir pour le bien des salariés.

« Comme le prévoit <u>l'article L2242-1</u>, dans les entreprises constituées d'une ou plusieurs sections syndicales d'organisations représentatives, l'employeur s'engage au moins une

fois tous les quatre ans à faire une négociation sur :

- La rémunération, notamment les salaires effectifs
- 2) Le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise.
- 3) Une négociation sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, portant notamment sur les mesures visant à supprimer les écarts de rémunération, et la qualité de vie au travail ».

Or, l'entreprise CIRCET n'a pas mis en place les négociations concernant ces négociations ainsi que les entretiens professionnel selon l'<u>Article L6323-13</u>.



Ces négations concernent également les activités sociales et culturelles, vos élu-es exigeront de bénéficier des même prestations que les salariés d'Orange.

Les augmentations collectives et individuelles restent une priorité pour vos élus compte tenu des salaires insatisfaisants appliqués par l'entreprise Circet.

LES ACTIONS REALISES PAR VOS ELU-ES CGT

- Panneaux d'affichage syndical vitrés pour vous informer
- Respect de l'allocation pour l'obtention de vêtement du catalogue pour les agences qui n'en percevaient pas à environ 150€ pour les techniciens de réseaux. (Si ce n'est pas ne le cas dans votre agence contactez nous)

Vos élu-es

Pour toutes questions: